



**LE BUREAU**

Président : Jean-Pierre OGIER  
Vice-président délégué: Philipp SOUILLLOL  
Vice-président : Guy DECOUX  
Secrétaire : Pascale BONNET  
Secrétaire adjointe : Emilie ROLLAND  
Trésorière : Florence COUTURE JOUBERT

**TITULAIRES :**

Mme P. BONNET  
Mme F. COUTURE-JOUBERT  
M. G. DECOUX  
Mme E.ROLLAND  
M. J-P. OGIER  
M. P. SOUILLLOL

**SUPPLEANTS :**

Mme A.KERSTENNE  
Mme C.MARTINET  
M. F.MOULIN  
M. D. PREMEL  
M. H. PROTAT  
Mme C.REYMOND

**LES COMMISSIONS :**

**Commissions Cabinets Secondaires :** tous les membres du Conseil

**Conciliation :** Emilie ROLLAND Jean-Pierre OGIER, David PREMEL, Hervé PROTAT

**Commission hygiène :** Florence COUTURE JOUBERT, Jean-Pierre OGIER, Catherine REYMOND

**Relation avec les Organisations professionnelles :** Jean-Pierre OGIER, Philipp SOUILLLOL, Florent MOULIN

**Relations avec les Médecins, hôpitaux, auxiliaires médicaux CPAM :** Jean- Pierre OGIER

**Relations avec la presse :** Guy DECOUX, Jean-Pierre OGIER, Hervé PROTAT

**Formation restreinte en cas d'urgence :** Florence .COUTURE- JOUBERT, Pascale BONNET, Jean -Pierre OGIER

**CHAMBRE DISCIPLINAIRE 1ERE INSTANCE :**

Mme F. COUTURE-JOUBERT  
M. P. SOUILLLOL, Pascale BONNET, Catherine REYMOND

**Le mot du Président...**

Le conseil régional de l'Ordre se joint à moi pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux conseillers.

Une nouvelle équipe se constitue avec quatre nouveaux membres fraîchement élus, les « anciens » du Conseil ont tous été réélus, seul quitte notre équipe Alain MIOLANE qui voulait se consacrer plus particulièrement au travail que réalise le Conseil National où il vient d'être réélu, il ne s'était pas présenté pour les élections régionales.

Au nom de l'ensemble du Conseil Régional et de tous les podologues, je remercie Alain pour tout le travail accompli pour notre Ordre, la création de celui-ci, sa mise en place, lui doivent beaucoup. Alain toujours discret et efficace, prêt à rendre service à tout instant, nous manqueras ; je sais que le National se réjouit de conserver un tel équipier en son sein.

Les « Anciens » du Conseil vont accompagner les nouvelles recrues ; ils seront leurs guides dans la compréhension du fonctionnement de l'Ordre, progressivement leurs transmettront le flambeau, comme Alain nous quitterons un jour ce navire très exigeant, le travail que nous réalisons restera pour l'ensemble de notre profession.

Notre institution n'est pas une association, même si au sein du Conseil nous travaillons en toutes amitiés les uns avec les autres pour œuvrer à la promotion de notre profession, tout doit être fait dans les règles. Cela afin de ne pas hypothéquer les chances d'aboutissement de nos démarches. Nous aimerions pouvoir aller plus vite dans beaucoup de dossiers, mais il faut savoir être patient. Pour preuve, un dossier de vitrine non-conforme vient enfin de se conclure, dossier démarré en 2009 et qui, par le biais des appels et contre appels, a fini en conseil d'état. Ce dernier a confirmé en avril 2012 la condamnation à un Blâme et 2000€ à verser à l'Ordre pour ce professionnel indélicat.

Du travail, long et difficile qui nous apprend la rigueur.

Vous lirez dans ces pages les meilleures indications possibles afin de vous éviter de lourds déboires, voici pourquoi il faut nous transmettre tous vos contrats avant signature, nos conseils vous éviteront bien des soucis.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances et souhaite que vous soyez tous à la rentrée en pleine forme pour reprendre votre activité professionnelle.

**Jean-Pierre OGIER, Président du Cropp Rhône-Alpes**

Le 25 mai 2012, vous avez élu sept candidats qui siègeront à l'Ordre Régional des Podologues pour 6 ans. Ces élections se sont déroulées par correspondance. En voici les résultats :

**Titulaires**

Guy DECOUX—155 voix, réélu  
Philipp SOUILLLOL—147 voix, réélu  
Emilie ROLLAND—127 voix

**Suppléants**

Agnès KERSTENNE –124 voix  
Claire MARTINET-- 115 voix  
Florent MOULIN—125 voix  
Catherine REYMOND—84 voix (mandat 2015)

Il est à remarquer que le nombre d'abstention est considérable.

En effet, 223 podologues ont voté sur 970 podologues exerçant dans la Région Rhône-Alpes. C'est dommage que ces confrères abstentionnistes ne participent pas à la vie de l'Ordre qui les représente et qui leur donne une identité professionnelle. En effet, depuis 2007, date de sa parution au journal officiel, il existe un code de déontologie fixant les règles essentielles d'éthique applicables à notre profession.

**L'ordre couplé aux syndicats des pédicures- podologues constitue outre une garantie de fiabilité dans une profession relativement jeune, un moyen de se faire respecter c'est à dire d'exister**

Voici les nouveaux membres de notre CROPP, Nous allons les présenter, ainsi que la nouvelle équipe du bureau, formée après ces élections

Notre équipe sera là pour répondre au mieux à vos questions liées à votre activité professionnelle au regard de notre code de déontologie et sur différents points cruciaux (inscription, installation, cessation d'activité ...)

Les élus sont des podologues en pleine activité comme vous tous, et connaissent les difficultés quotidiennes inhérentes à la profession. Nous avons chacun la responsabilité de missions à exécuter au sein du CROPP

**MEMBRES TITULAIRES**

**PRÉSIDENT**

**Jean Pierre OGIER**



Né en 1955. Il occupe cette fonction depuis sa création en 2006. Pédicure-Podologue installé à SAINT ETIENNE, attaché à un fonctionnement convivial de l'Ordre en son sein et avec les professionnels.

**VICE- PRÉSIDENT**

**Guy DECOUX**



Né en 1941, il n'a cessé d'évoluer en 35 ans de podologie à Annecy. Préposé à la rédaction du bulletin du CROPP. Son occupation professionnelle actuelle est d'être au CROPP pour valoriser la profession et la défense des podologues. Il connaît tous les rouages de la profession, et ses problèmes. Son principal souci est d'établir un numerus clausus.

**VICE- PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ**

**Philipp SOUILLLOL.**



Né en 1959, il est installé à Valence. Investi dans la défense du podologue il est intéressé par la réactualisation du code de déontologie. Il siège à la CDPI.

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

**Pascale BONNET**



Née en 1958, elle est installée à VOIRON depuis 1980. Outre ses fonctions de secrétaire générale au CROPP, elle fait partie de diverses commissions et est suppléante à la DRJSCS pour l'étude de validation des diplômes étrangers.

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE**

**Émilie ROLLAND**



Née en 1983. Elle est diplômée depuis 2005. Après diverses expériences, elle s'est installée sur Lyon en 2009. Nouvellement élue, elle a pour ambition d'établir des liens entre professionnels et de représenter nos plus jeunes confrères et consœurs au sein de l'ordre régional.

**TRÉSORIÈRE**

**Florence COUTURE-JOUBERT**



Née en 1967, elle est installée à Chambéry. Progressive, et organisée, elle a pris un grand intérêt dans la défense des droits de nos confrères et des patients (chambre disciplinaire première instance). Préposée aussi à l'hygiène.

## MEMBRES SUPPLÉANTS

**Agnès KERSTENNE**



Née 1976, elle exerce à Bourgoin-Jallieu en secteur hospitalier et libéral. Elle est trésorière à Clip Clap Podo. Fraîchement élue, sa fonction n'a pas encore été établie.

**Claire MARTINET**



Née en 1975, elle est installée à Mours Saint Eusèbe. Elle s'intéresse à la mise en place de la nouvelle formation continue. Fraîchement élue, sa fonction n'a pas encore été établie.

**Florent MOULIN**



Né en 1976, il est installé à Lyon. Président de l'URPS des Pédicures-Podologues de Rhône-Alpes et membre du Conseil d'Administration du Syndicat des Podologues de Rhône-Alpes. Fraîchement élu, sa fonction n'a pas encore été établie.

**David PREMEL**



Né en 1970, il est installé à Ambérieu en Bugey et siège à la commission de conciliation.

**Hervé PROTAT**



Né en 1968, il s'est installé à Meximieux en 1992. Il fait partie de la commission de conciliation. Relation avec la presse.

**Catherine REYMOND**



Née en 1956, elle est installée à Saint Etienne. Fraîchement élue, elle siège à la CDPI.



### Signature des contrats avec les jeunes diplômés

Comme nous sommes rentrés dans une période d'inscription, il conviendrait de faire un petit rappel sur les conditions à remplir en matière de signature des contrats.

Dans le cadre des contrats de remplacement ou de collaboration, il est impératif que le jeune diplômé soit inscrit au tableau de l'ordre sinon il est en exercice illégal de la profession. En effet, en cas de litige, l'assurance déclinera toute responsabilité. Enfin, le titulaire du cabinet s'expose à des poursuites auprès de la Chambre disciplinaire d'où la nécessité d'attendre l'immatriculation au tableau de l'ordre avant la signature du contrat.



### Maintien de la plaque professionnelle

La plaque professionnelle, comme l'indique notre Code de Déontologie, reste la seule signalétique autorisée sur la façade d'un cabinet, dans la mesure où le règlement de copropriété, voire administratif local, ne l'interdit pas. D'où l'importance de son contenu.

Pour toutes ces raisons, il a été décidé une extension significative à l'article 74 du Code de déontologie, extension formellement limitée à la formulation suivante:

Pour les anciennes et nouvelles plaques, l'ordre offre désormais la possibilité aux professionnels de faire figurer **soit le terme de "semelles orthopédiques" soit celui "d'orthèses plantaires"**. Dorénavant, il est possible après autorisation par le CNOPP de faire apparaître les DU reconnus sur les plaques professionnelles.

Audience du 21 Juin 2012

Plaintes déposées par le Cropp Rhône-Alpes à l'encontre de Mme X et Mme Y pour infractions aux articles R.4322-39 R.4322-74 et R 4322.71 du code de la santé publique à la suite d'une devanture non conforme.

### Quelques dates

<b>06 Février 2012 :</b>	Réunion Mensuelle (Cropp)
<b>05 Mars 2012 :</b>	Réunion Mensuelle (Cropp) Commission cabinets secondaires
<b>29 Mars 2012 :</b>	Commission Equivalence diplômes DRJSCS
<b>14 Mai 2012 :</b>	Réunion Mensuelle (Cropp)
<b>25 Mai 2012 :</b>	Election des conseillers régionaux
<b>11 Juin 2012 :</b>	Réunion Mensuelle (Cropp) et élection des membres du bureau
<b>19 Juin 2012 :</b>	Convocation d'un professionnel pour rappel d'articles du code de déontologie
<b>25 Juin 2012 :</b>	Commission Equivalence diplômes DRJSCS
<b>21 Juin 2012 :</b>	Audience Tribunal Administratif, Chambre Disciplinaire de première instance

### Comptabilité du Cropp : Vote du résultat des comptes arrêtés au 31/12/11

#### Vote du résultat des comptes arrêtés au 31/12/11 et vote de l'affectation du résultat

La trésorière présente au Conseil les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 laissant apparaître un résultat bénéficiaire de 7053,79€.

Le Conseil approuve par un vote ce résultat.

Le Conseil propose d'affecter le résultat positif de 7053,79€ dans le compte « Report à Nouveau » dont le solde sera alors de 44835,26€

#### Le tableau de l'Ordre

#### 970 professionnels inscrits au Tableau de la Région Rhône-Alpes

L'annuaire professionnel est disponible sur le site [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)

#### Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures Podologues Rhône-Alpes

95 A rue Léon Blum

69100 Villeurbanne

Tel : 04 72 36 06 54 Fax: 04 72 36 30 82

[contact@rhone-alpes.cropp.fr](mailto:contact@rhone-alpes.cropp.fr)

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 H 30.

Permanences téléphoniques des Conseillers : Elles ont lieu une fois par semaine, en principe l'après-midi.

(Pour les dates, se renseigner auprès du secrétariat)